

CAP locale du 14 Novembre 2014
Liste d'aptitude de B en A

Déclaration liminaire de la délégation **F.O.-DGFIP**

Monsieur le Président,

Vous avez réuni cette CAP locale aujourd'hui pour émettre un avis sur les propositions d'inscription sur la liste d'aptitude de B en A.

Le constat est simple et tient en quelques lignes :

- le gel des salaires programmé jusqu'en 2017 empêche tout espoir d'augmentation du pouvoir d'achat des agents.
- Les suppressions d'emploi massives depuis 10 ans à la DGFIP nous conduit aujourd'hui à prioriser nos missions voire à en abandonner certaines. Et les chiffres annoncés lors du dernier CTM ne nous rassurent pas, loin s'en faut : encore 2 000 emplois supprimés en 2015 !

Le syndicat **F.O.-DGFIP** est très inquiet sur la volumétrie des plans de qualifications de 2015 à la DGFIP.

La direction locale du Var nous annonce une potentialité 3 promotions, concernant la liste d'aptitude de B en A 2015, alors qu'il y a 70 postulants !

Très peu de candidats seront donc satisfaits, un pourcentage tellement faible qu'un grand nombre d'agents classés excellents n'ont plus de perspective d'évolution et que cela génère frustration et surtout démotivation !

Tout est donc mis en œuvre pour que les agents des Finances Publiques renoncent à ce mode de recrutement statutaire.

Le Syndicat **F.O.-DGFIP** rappelle que la liste d'aptitude est un moyen de promotion permettant la reconnaissance de la valeur professionnelle et de la technicité des agents ainsi que des efforts consentis par les personnels.

Les conséquences sont telles que les agents sont démotivés, démoralisés. Il leur est demandé toujours plus de travail, avec de moins en moins de moyens. Les cadres sont en outre soumis à la fois aux tensions des usagers, des agents, de la direction et à une

surcharge de travail, la conjugaison de ces éléments induisant des situations de souffrance.

En outre, une déshumanisation des liens professionnels s'installe, le pilotage s'effectue sur du court terme et une perte du sens du travail se développe, conduisant inexorablement au désengagement des équipes d'encadrement, tous grades confondus.

F.O.-DGFIP rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- une affectation la plus fine possible, Département, Commune, poste ;
- le maintien du droit au retour pour la catégorie B;
- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste ;
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur
- l'examen en CAPN de toutes les situations sociales difficiles ;
- la possibilité donnée aux stagiaires de participer au mouvement complémentaire dès lors qu'ils demandent un rapprochement interne ou externe.

Le Syndicat **F.O.-DGFIP** dénonce la politique de régression sociale sans précédent que constituent ces modalités d'affectation. Il dénonce une volonté de l'administration de réduire le coût salarial en incitant à la diminution des postulants par tous moyens, tout en affichant un taux de satisfaction plus élevé.

La délégation **F.O.-DGFIP**

Titulaire : M.MOSCA Fabrice
Suppléante : Mme ANTONIETTI Michelle
Expert : Mme DEGEILH Sophie

FO premier syndicat dans la fonction publique d'Etat

Permanentés Sophie DEGEILH et Silvia AUTRAN

Secrétaire Départemental : Frédéric BRES

Local syndical DDFiP Place Besagne : 04 94 03 82 90 Port 06 88 37 36 97

fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr

FO DGFIP, LE SYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT.